REÇU EN PREFECTURE
le 01/07/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-066-216600932-20260617-47D2026-DE

LAROQUE DES ALBÈRES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
17 juin 2026

- Nombre de conseiller en exercice : 19
- Présents à la séance : 15 (+ 2 procurations)
- Date de convocation : 12.06.2026
- Affichage de la convocation : 12.06.2026

DELIBERATION n° 47D2026

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

PRESENTS : Gérard PUJOL, Jean Paul SAGUE, Tanya VANDENBERGHEN, Guillaume COLL, Christine MELICA, Alain NICOLAS, Martine NAUTE, Kurt MAIER, Dominique LOPEZ, Francis RAVILLION, Sylvain MONTERO, Virginie CHAMPENOIS, Hervé HEBERT, Alain VAILS, Alexandra GRISOL
EXCUSES : Mme Nathalie BELLA qui a donné pouvoir de voter à Jean Paul SAGUE, Marine RODRIGUEZ qui a donné pouvoir de voter à M. Alain VALLS, Mme Isabelle CHERON qui a donné pouvoir de voter à Alexandra GRISOL, Mme Florence GIROD

SECRETAIRE DE SEANCE : Virginie CHAMPENOIS
RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

****

M. le Maire expose :
L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseillers municipaux le directeur régional/départemental des finances publiques doit constituer dans chaque collectivité une commission communale des impôts directs (CCID).
Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.
Il appartient à l'Assemblée Municipale de proposer une liste de trente-deux personnes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERE et à l'UNANIMITE

APPROUVE la liste de proposition de personnes appelées à siéger à la CCID mentionnée dans le tableau ci-annexé ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Pour copie conforme,
Le Maire, Gérard PUJOL

MAIRIE DE LAROQUE DES ALBERES (Pyrénées - Orientales)